

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Convention annuelle
d'objectifs et de
partenariat 2026

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT,
Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget PRINCIPAL de la Commune ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** que selon le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Municipalité établit une convention annuelle d'objectifs avec chaque association dont le montant annuel de subvention est supérieur à 23 000,00 euros.

Les associations conventionnées sont :

Conventions annuelles d'objectifs	Montant de la subvention 2026
Pays Thiers Rugby	30 000 €
SAT Football	90 000 €
ATRIUM – foyer de jeunes travailleurs	50 000 €
INSERFAC	42 000 €
Passerelle	25 000 €
Thiers Cinéma	70 000 €
Centre d'Art Contemporain « le Creux de l'Enfer »	100 000 €
Total	407 000 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le modèle de Convention d'Objectifs tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER